



EXTRAIT N°92/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

01 DEC. 2023

Date de la
convocation :
Le 20 novembre
2023

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

En cours de Séance :

Présents 24
Procurations 4
Absents 3
Excusés 2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARIN Jocelyne, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, Mme MENCE Marielle (procuration à M. PALIX Pierre), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. SAINT-HONORE Laurent (procuration à M. ATHANASE Rémi).

ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDROUM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD), M. GERALD Francis (DAPI)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**ACQUISITION FONCIERE DU TERRAIN CADASTRE A 168 POUR LA
CONSTRUCTION DU CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE
AU CENTRE BOURG : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire expose :

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil municipal avait validé tant l'acquisition de cette parcelle que le principe d'un plan de financement préparatoire, ci-dessous présenté :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
- Acquisition Terrain	50.000,00	Ville	11.200,00	20 %
- Frais d'actes	6.000,00	Autres financeurs (UE – ETAT – CTM)	44.800,00	80 %
TOTAL	56.000,00	TOTAL	56.000,00	100 %

Pour rappel, La ville souhaite se doter d'un nouvel équipement culturel, un « Théâtre » en lieu et place du bâtiment initial. Bien qu'entièrement reconstruit à neuf, ce nouveau bâtiment aura pour caractéristique de conserver la façade de l'ancien Hôtel de Ville et de l'intégrer à sa conception.

Les Consorts MAURICE-MONLOUIS-EUGENIE, propriétaires de la parcelle de terrain nu cadastrée section A N° 168 d'une contenance de 200 m² et située à l'intérieur de l'îlot de construction de l'espace culturel ont fait une offre de vente de leur bien à la ville pour un montant de 50 000, 00 € net vendeur.

Le Services des Domaines de la DGFIP par avis du 25/05/2022 rendu sur sollicitation de la ville, a estimé la valeur vénale du bien au montant de 43 200,00 HT.

Cette parcelle qui se trouve en proximité immédiate du « Théâtre », permettra notamment l'aménagement d'un « parking réservé » dédié aux officiels et intervenants occasionnels ou permanents de l'équipement.

Le plan de financement modifié inclue comme le précédent, les frais notariés et est établi comme suit :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
- Acquisition de la parcelle A168	50.000,00	Ville Autofinancement	28.000,00	50 %
- Frais d'actes notariés	6.000,00	CACEM Fonds de concours	28.000,00	50 %
TOTAL	56.000,00	TOTAL	56.000,00	100 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

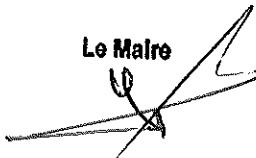
D'APPROUVER le plan de financement proposé pour l'acquisition foncière du terrain cadastre A186 pour la construction du centre d'animation culturelle au centre bourg.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 Novembre 2023

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR